

# Pièces d'Identité Acceptées

## 1 – Personnes Physiques

- Carte nationale d'identité française ou étrangère **Valide**
- Passeport français ou étranger **Valide**
- Permis de conduire français ou étranger
- Carte de combattant délivrée par les autorités françaises
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
- Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un Etat Membre de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen **Valide**

## 2 – Personnes Morales (Sociétés – Associations – CE )

- Pour les personnes morales de types industriels, commercial ou civil :
  - Un extrait K-bis établi depuis moins de deux ans ou un journal d'annonces légales datant de moins de deux ans à condition qu'y apparaissent le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés.
  - Pour l'immatriculation des véhicules au nom des sociétés en cours de constitution, il y a lieu d'admettre soit un extrait Kbis, soit un certificat attestant l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés mentionnant que ladite société est en attente de son numéro d'identification INSEE
- Pour les personnes jouissant de la personnalité morale (associations, syndicats, sociétés civiles professionnelles)
  - Les statuts ou toute autre pièce justifiant de l'existence légale de la personne faisant apparaître le nom du responsable et adresse de l'organisme ainsi que la preuve qu'une déclaration a été effectuée auprès d'une préfecture ou sous préfecture ou qu'elle est reconnue par une administration, une juridiction ou un organisme professionnel
- Pour les comités d'entreprise ou d'établissement
  - Une copie du procès-verbal des élections  
ou

- Une délibération du comité d'entreprise ou d'établissement désignant le responsable habilité à signer la demande d'immatriculation

→ Pour une copropriété immobilière

- Une attestation délivrée par un notaire certifiant l'existence de la copropriété  
ou
- Une délibération du comité d'entreprise ou d'établissement désignant le responsable habilité à signer la demande d'immatriculation

### **3 - Entreprise individuelle (entreprise non exploitée via une société commerciale)**

- Un extrait Kbis **de moins de 2 ans**  
ou
- Une carte d'identification d'entreprise délivrée par la chambre des métiers